



Donation délai d'attribution des parts

Par **sam59138**, le **13/06/2011** à **22:10**

Bonjour,

suite a des petits problèmes financiers mon père a décider de vendre le domicile familial et de nous donner a chacun (trois frères) 20 000euros comme nous sommes en age de pouvoir commencer notre propre vie

Le plus âgé des trois frère à décider d'acheter la maison donc après s'être renseigner auprès du notaire, on nous a conseiller de faire une donation afin d'avoir des frais réduit

Donc on est parti sur une donation du bien en trois parts égales (montant du bien 120 000€ donc 3 parts de 40 000€), le plus âgé nous rachetant nos part et nous reversons chacun 20 000€ a notre père pour qu'il arrive au 60 000€ qui lui revienne de plein droit tout cela bien sur fait par le notaire

Donc le crédit du plus âgé étant accepté, le notaire a commencer a prendre contact auprès de l'établissement de crédit pour commencer a réclamer la somme afin de l'avoir lors de la signature normalement qui devrais avoir lieu d'ici la fin du mois

Ma question est la suivante: combien de temps se passera il avant que le notaire attribut a chacun la part qui lui reviens a savoir que ce n'est pas une vente ordinaire mais une cessation de part contre paiement? (directement par chèque ou virement ou délai de plusieurs mois?)

Ma question semble peut être bête mais il faut que je le sache car derrière j'ai commencer a faire des projets et j'ai prévu d'avoir cette somme avant mi aout pour que tout se déroule sans problème et vu que le notaire ne nous en a pas parler cela me trotte en tête depuis un moment.

en vous remerciant d'avance

Par **sam59138**, le **14/06/2011** à **19:54**

personne ne sais me répondre?